

<http://www.vitisphere.com/actualite-85347-Assurance-recolte-obligatoire-pour-les-viticulteurs-de-Tutiac.htm>

Gel, grêle, sécheresse...

Assurance récolte obligatoire pour les viticulteurs de Tutiac

Jeudi 01 juin 2017 par [Alexandre Abellan](#)

Article mis à jour le 02/06/2017 15:39:32



Sur les 300 adhérents réunis pour une réunion d'information ce 30 mai,

« aucun ne s'est levé pour s'opposer ! Tout le monde réagit positivement à l'initiative de l'entreprise » souligne Stéphane Héraud. - crédit photo : Cave de Tutiac

C'est une première : les adhérents de la cave coopérative bordelaise auront l'obligation d'être assurés en 2018. Reste à obtenir un contrat multirisque sur mesure auprès des compagnies.

Réunis en assemblée générale informelle ce 30 mai, les adhérents de la cave coopérative de Tutiac ont validé la décision du 18 mai de leur conseil d'administration : rendre obligatoire l'assurance récolte à partir de 2018. « À ma connaissance, c'est une première en France » souligne Stéphane Héraud, le président de la première cave girondine ([avec 3 730 hectares, pour 220 000 hectolitres de vin produits en 2016](#)). L'élu reconnaît que cette adhésion est facilitée par le contrecoup du gel de ce printemps, qui a touché 80 % du vignoble de la coopérative (qui s'attend « au mieux à une demi-récolte » en 2017). Sans oublier les souvenirs du gel de 2016, ainsi que de la grêle, la coulure et le millerandage de 2013.. « Ceux qui sont assurés sont convaincus de la pertinence de l'outil, ceux qui ne le sont pas savent qu'en cas de nouveau sinistre l'an prochain, ils ne s'en relèveront pas. Nos VCI et réserves vont être purgés, il n'y a pas besoin d'insister pour que ce soit compris » ajoute Stéphane Héraud.

Tranchée, cette position est majoritairement soutenue par les adhérents de la cave. Qui voient moins cette assurance comme une obligation que comme une possibilité de négociation des coûts, et de pérennisation de leurs exploitations. « À partir du moment où un risque est assurable, il doit être assuré. Il y va de la survie de nos exploitations » assène la viticultrice Céline Martineau, assurée depuis son installation avec l'actuel contrat groupe de la cave. Ses 42 hectares en AOC Blaye ayant été quasi intégralement ravagés par le gel, elle s'imagine encore moins sans assurance : « cela signifierait être aujourd'hui sans source de revenu ».

"Bien inférieur à 200 €/ha"

Tutiac va désormais passer un appel d'offres auprès de compagnies d'assurances pour se tailler sur mesure une protection unique. Contrairement au contrat socle multirisque qui propose une franchise à 25 % quel que soit le sinistre, la cave souhaite que les franchises de pertes de récolte expertisées à la parcelle soient de 10 % pour la grêle, de 15 % pour le gel et de 25 % pour les autres aléas climatiques (sécheresse, températures extrêmes, inondations...). La cave vise également un forfait annuel de 6 000 €/ha, ce qui représentera un capital assuré de plus de 22 millions d'euros au niveau de la coopérative.

Enfin, et surtout, « il faudra que le prix soit bien inférieur à 200 €/ha » annonce Stéphane Héraud. Sachant qu'en termes de trésorerie la coopérative portera l'avance d'aide européenne jusqu'au versement (la subvention est de 45 %, contre 65 % pour le contrat socle). « La question du prix importe peu. Je suis prêt à monter à 250 €/ha, tant qu'il correspond à une vraie assurance. Des franchises à 25 % sont trop élevées » estime Laurent Querion (17 ha en AOC Blaye, dont 3 épargnés par le gel). Seulement assuré pour la grêle, le viticulteur avait mis un terme à son assurance gel après une expérience assurantielle « décevante ».

Stratégie d'entreprise

[Promoteur convaincu de l'assurance récolte](#), Stéphane Héraud n'est pas pour autant favorable à une obligation aussi légale et nationale. « Il s'agit ici d'une stratégie d'entreprise, chaque cas est différent. L'enjeu des six prochains mois est d'améliorer le contrat socle actuel » annonce le président de l'Assemblée Générale de la Production Viticole (AGPV). À noter que Tutiac proposait déjà un contrat groupe depuis une dizaine d'années, qui couvrait un tiers de ses surfaces.